

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 18 janvier 2021** à compter de **16 h 30**.

À laquelle sont présents par visioconférence :

Monsieur Donat Serres, maire  
Monsieur Allen Scott, conseiller  
Monsieur Christian Caron, conseiller  
Monsieur Ian Rajotte, conseiller  
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère  
Madame Julie Gauthier, conseillère  
Monsieur Pierre Vocino, conseiller  
Madame Paule Fontaine, conseillère  
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents par visioconférence :

Monsieur Frédéric Thifault, directeur général par intérim  
Madame Nathalie Leclaire, directrice générale adjointe - opérations, événements et grands projets  
Maître Karine Patton, greffière

*Tel que décrété par l'arrêté ministériel 2020-074, la séance a été enregistrée intégralement et elle sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville.*

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption des procès-verbaux.
  - i. Séances extraordinaires du 7 décembre 2020 à 16h et à 16h15, séance ordinaire du 7 décembre 2020 et séance extraordinaire du 16 décembre 2020 à 15h.
- 1.3 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
- 1.4 Nomination des représentants du conseil municipal au comité de protection du patrimoine bâti.
- 1.5 COVID-19 - Modification du taux d'intérêt relatif aux taxes et compensations.

### **2. CONSULTATIONS PUBLIQUES**

### **3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

- 3.1 Adoption du règlement numéro 1464-M établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial du site patrimonial de la Ville de La Prairie pour les années 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023.

- 3.2 Adoption du règlement numéro 1466-M procédant à une refonte du règlement numéro 1416-M concernant le régime de retraite des employés de la Ville de La Prairie.
- 3.3 Adoption du second projet de règlement numéro 1250-45 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de modifier des dispositions relatives à:
- la terminologie de certaines définitions;
  - divers usages accessoires autorisés à certaines classes d'usages H-1 et H-2;
  - l'égouttement des eaux de surface;
  - l'implantation de bâtiment, l'architecture, la construction et équipements accessoires, les aménagements de terrain pour un usage résidentiel;
  - l'aménagement intérieur et extérieur des lieux relatif à une maison intergénération;
  - dimensions minimales d'une case de stationnement pour personnes handicapées pour les usages résidentiels, commerciaux, industriels et communautaires et d'utilité publique;
  - la plantation d'arbres en cour avant pour les projets résidentiels;
  - l'aménagement de terrain pour un usage industriel;
  - la construction de certaines constructions accessoires pour un usage communautaire et d'utilité publique;
  - l'affichage sur l'ensemble du territoire;
  - matériaux autorisés comme revêtement extérieur;
  - l'entreposage extérieur autorisé, aux catégories et à la hauteur d'entreposage;
  - la modification des limites de certaines zones;
  - certaines grilles des usages et normes concernant les usages, l'aménagement de terrain et les marges.

#### **4. OCTROI DE CONTRATS**

- 4.1 Octroi d'un contrat pour la collecte, le transport et le traitement de bois, CRD et encombrants.
- 4.2 Octroi d'un contrat pour l'entretien ménager des bâtiments de la Ville.
- 4.3 Autorisation de signature – Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des logiciels PG Solutions.

**5. COMMUNICATIONS**

**6. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS**

- 6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.
- 6.2 Achat d'équipements, de matériel divers et d'honoraires professionnels - autorisation de dépenses au fonds de roulement.

**7. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

**8. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE**

**9. RESSOURCES HUMAINES**

- 9.1 Démission au poste de chef de division revenus et états financiers aux Services administratifs et financiers.
- 9.2 Démission au poste d'agente de bureau au Service de sécurité incendie.
- 9.3 Mesures disciplinaires à l'égard d'un employé.
- 9.4 Fin de la période d'essai non concluante d'un lieutenant au Service de sécurité incendie.
- 9.5 Démission au poste d'agent administratif aux Services administratifs et financiers.
- 9.6 Création d'un poste cadre de coordonnateur aux affaires politiques et embauche.

**10. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

**11. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

**12. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 12.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 2 décembre 2020.
- 12.2 Dérogations mineures.
  - i. Dérogation mineure numéro 2020-096 relative à l'aménagement du terrain au 1550, rue Industrielle - Lots 2 094 163 et 2 235 513 du cadastre du Québec.
  - ii. Dérogation mineure numéro 2020-099 relative à l'implantation d'une nouvelle construction résidentielle aux 550 à 554, rue Poupart - Lot 1 915 233 du cadastre du Québec.
  - iii. Dérogation mineure numéro 2020-106 relative à une rénovation extérieure de l'immeuble résidentiel situé au 45, rue Benoit-Charlebois - Lot 3 379 204 du cadastre du Québec.

- iv. Dérogation mineure numéro 2020-108 relative à un affichage commercial pour l'immeuble situé au 475, boulevard Taschereau (Chez Monique) - Lot 1 915 201 du cadastre du Québec.

12.3 PIIA.

- i. Approbation - Demandes de PIIA - Comité consultatif d'urbanisme - Séance du 2 décembre 2020.

12.4 Désignation d'un représentant de la Ville et d'un représentant des citoyens du secteur Faubourg du golf au comité de surveillance du dépôt de matériaux secs de la compagnie Écoservices Tria inc.

**13. VARIA**

**14. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2021-01-001**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Allen Scott  
**APPUYÉ DE :** monsieur Pierre Vocino  
et résolu unanimement :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2021-01-002**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture des procès-verbaux.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Julie Gauthier  
**APPUYÉ DE :** monsieur Ian Rajotte  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER**, tel que rédigés, le procès-verbal des séances extraordinaires du 7 décembre à 16 h et à 16 h 15, de la séance ordinaire du 7 décembre à 16 h 30 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 16 décembre à 15 h.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général par intérim dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

**2021-01-003**

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DE PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI**

**ATTENDU** qu'en vertu du règlement numéro 1344-M concernant la protection des bâtiments à valeur patrimoniale situés à l'extérieur du site patrimonial déclaré, le mandat des membres du comité est d'une durée d'un an;

**ATTENDU** que ce mandat est toutefois renouvelable;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine  
**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino  
et résolu unanimement :

**DE NOMMER** les conseillères Marie Eve Plante-Hébert et Julie Gauthier et le conseiller Christian Caron pour agir à titre de représentants du conseil municipal au comité de protection du patrimoine bâti pour l'année 2021.

**ADOPTÉE**

**2021-01-004**

**COVID-19 - MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT RELATIF AUX TAXES ET COMPENSATIONS**

**ATTENDU** que le règlement numéro 1465-M décrétant les taxes et compensations pour l'année 2021 prévoit que les taux d'intérêt sont fixés à 12 % annuellement;

**ATTENDU** que l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* ou 981 du *Code municipal* du Québec permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

**ATTENDU** les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Ville de La Prairie désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron  
**APPUYÉ DE** : monsieur Ian Rajotte  
et résolu unanimement :

**QUE** le taux d'intérêt sur les taxes et compensations définies au règlement numéro 1465-M, exigibles pour l'année courante et impayés à ce jour soit de 0 % à compter de l'adoption de la présente résolution.

**QUE** ce taux soit maintenu jusqu'au 31 mars 2021.

**ADOPTÉE**

**2021-01-005**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1464-M ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE PATRIMONIAL DE LA VILLE DE LA PRAIRIE POUR LES ANNÉES 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023**

**ATTENDU** la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020;

**ATTENDU** l'avis de motion 2020-23 donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020;

**ATTENDU** que le règlement numéro 1464-M a pour objet d'adopter un programme d'aide financière à la restauration pour des bâtiments d'intérêt patrimonial du site patrimonial de la Ville de La Prairie, tel que reconnu par le ministère de la Culture et des Communications, en vertu duquel la Ville et ledit ministère accordent aux propriétaires d'un bâtiment visé, une subvention pour la réalisation de travaux d'entretien et de restauration des composantes architecturales du bâtiment aux conditions prévues au règlement.

**ATTENDU** que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1464-M**

ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE PATRIMONIAL DE LA VILLE DE LA PRAIRIE POUR LES ANNÉES 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023

**ADOPTÉE**

2021-01-006

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1466-M PROCÉDANT À UNE  
REFONTE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1416-M CONCERNANT LE RÉGIME  
DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LA PRAIRIE**

**ATTENDU** la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020;

**ATTENDU** l'avis de motion 2020-26 donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020;

**ATTENDU** que le règlement numéro 1466-M a pour objet de modifier et remplacer le règlement numéro 1416-M et ses amendements apportés par résolution du conseil municipal concernant son régime de retraite

**ATTENDU** que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1466-M**

PROCÉDANT À UNE REFONTE DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 1416-M CONCERNANT LE RÉGIME DE  
RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE  
LA PRAIRIE

**ADOPTÉE**

*Avant l'étude du point suivant, Madame la conseillère Julie Gauthier déclare avoir un intérêt particulier dans la question qui sera prise en délibération qui pourrait influencer son indépendance de jugement. En conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question et elle est mise dans la salle d'attente de la visioconférence à 16h41.*

2021-01-007

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-45  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250**

**ATTENDU** la présentation et l'adoption du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020;

**ATTENDU** l'avis de motion 2020-25 donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020;

**ATTENDU** qu'une consultation écrite a eu lieu du 17 au 31 décembre dernier, en remplacement du processus usuel de consultation;

**ATTENDU** qu'aucun commentaire n'a été reçu;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino  
**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le second projet de règlement suivant :

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-45**

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 1250 AFIN DE MODIFIER DES  
DISPOSITIONS RELATIVES À:

- la terminologie de certaines définitions;
- divers usages accessoires autorisés à certaines classes d'usages H-1 et H-2;
- l'égouttement des eaux de surface;
- l'implantation de bâtiment, l'architecture, la construction et équipements accessoires, les aménagements de terrain pour un usage résidentiel;
- l'aménagement intérieur et extérieur des lieux relatif à une maison intergénération;
- dimensions minimales d'une case de stationnement pour personnes handicapées pour les usages résidentiels, commerciaux, industriels et communautaires et d'utilité publique;
- la plantation d'arbres en cour avant pour les projets résidentiels;
- l'aménagement de terrain pour un usage industriel;
- la construction de certaines constructions accessoires pour un usage communautaire et d'utilité publique;
- l'affichage sur l'ensemble du territoire;
- matériaux autorisés comme revêtement extérieur;
- l'entreposage extérieur autorisé, aux catégories et à la hauteur d'entreposage;
- la modification des limites de certaines zones;
- certaines grilles des usages et normes concernant les usage, l'aménagement de terrain et les marges

**ADOPTÉE**

*Madame la conseillère Julie Gauthier s'est abstenue de participer aux délibérations et de voter sur cette question et est de retour dans la visioconférence à 16 h 42.*

2021-01-008

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DE BOIS, CRD ET ENCOMBRANTS**

**ATTENDU** que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la collecte, le transport et le traitement de bois, crd et encombrants, pour l'année 2021, avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour les années 2022 et 2023;

**ATTENDU** qu'une seule soumission a été reçue et que le soumissionnaire est le suivant:

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant pour l'année 2021 (incluant les taxes)</b>
Écoénergie Tria inc.	159 282,58 \$

**ATTENDU** que l'estimé pour les 3 ans de ce contrat était de 470 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Ian Rajotte

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour la collecte, le transport et le traitement de bois, crd et encombrants, pour l'année 2021, au seul soumissionnaire conforme, soit Écoénergie Tria inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 159 282,58 \$, taxes incluses, selon les quantités estimées au devis. Les documents d'appel d'offres Génie / 2020-13, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

**D'AUTORISER** le directeur adjoint génie du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2022 et 2023, le cas échéant, soient réservées à même le budget des années visées.

**ADOPTÉE**

2021-01-009

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS DE LA VILLE**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par demande de prix sur invitation, à la demande de soumissions pour l'entretien ménager des bâtiments de la Ville pour l'année 2021, avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour l'année 2022;

**ATTENDU** que deux soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant 2021 (incluant les taxes)</b>
Les entreprises Martin et Leblanc inc.	47 264,21\$
Entretien Élégance plus	73 592,63 \$

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat pour 2 ans était de 85 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux pour un an au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises Martin et Leblanc inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 47 264,21 \$, taxes incluses. La demande de prix TP-20-138, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

**D'AUTORISER** le directeur adjoint travaux publics du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour l'année 2022 le cas échéant, soient réservées à même le budget de l'année visée.

**ADOPTÉE**

**2021-01-010**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES LOGICIELS PG SOLUTIONS**

**ATTENDU** qu'un contrat qui découle de l'utilisation d'un logiciel ou progiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec les systèmes existants n'est pas soumis aux règles d'attribution des contrats de la *Loi sur les cités et villes*, conformément à l'article 573.3 de cette même loi;

**ATTENDU** que la Ville utilise divers logiciels de la firme PG Solutions;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Ian Rajotte

**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

**DE RENOUELER**, pour l'année 2021, auprès de PG Solutions, le contrat d'entretien et de soutien des applications : AccèsCité – Finances, AccèsCité – Territoire, AccèsCité – UEL, AccèsCité – PEL, ACTIVITEK ainsi que Cour municipale, au prix de 146 378,15 \$, taxes incluses.

**D'AUTORISER** le trésorier ou en son absence l'assistant-trésorier, à signer le renouvellement de ce contrat ainsi que tout document relatif à celui-ci.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**ADOPTÉE**

**2021-01-011**

**APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**

**ATTENDU** le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 14 janvier 2021 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott  
**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les dépenses au montant de 10 037 080,56 \$ pour les activités financières, de 961 199,26 \$ pour les activités d'investissement et de 1 081 137,56 \$ pour les salaires.

**D'AUTORISER** le trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**ADOPTÉE**

**2021-01-012**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS, DE MATÉRIEL DIVERS ET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS - AUTORISATION DE DÉPENSES AU FONDS DE ROULEMENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Julie Gauthier  
**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le trésorier à emprunter 780 000 \$ au fonds de roulement, et ce rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021, aux fins d'effectuer les dépenses en immobilisations dont la liste apparaît au PTI 2021-2022-2023.

**D'AUTORISER** le trésorier à emprunter 250 000 \$ au fonds de roulement, et ce rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021, aux fins de financer des honoraires professionnels à venir pour des projets en immobilisations.

**QUE** ces sommes seront remboursées sur un terme de cinq ans à compter de 2022.

**ADOPTÉE**

**2021-01-013**

**DÉMISSION AU POSTE DE CHEF DE DIVISION REVENUS ET ÉTATS FINANCIERS AUX SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron  
**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott  
et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la démission de madame Marie-Pier Ménard au poste de chef de division revenus et états financiers aux Services administratifs et financiers, sa dernière journée de travail à ce titre étant le 15 janvier 2021.

**DE REMERCIER** madame Ménard pour les services rendus à la Ville.

**ADOPTÉE**

**2021-01-014**

**DÉMISSION AU POSTE D'AGENTE DE BUREAU AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine

**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la démission de madame Élise Benoit-Grefte au poste d'agente de bureau au Service de sécurité incendie, sa dernière journée de travail à ce titre étant le 4 janvier 2021.

**DE REMERCIER** madame Benoit-Grefte pour les services rendus à la Ville.

**ADOPTÉE**

**2021-01-015**

**MESURES DISCIPLINAIRES À L'ÉGARD D'UN EMPLOYÉ**

**ATTENDU** que l'employé portant le numéro 129 a fait preuve d'un comportement répréhensible;

**ATTENDU** qu'une enquête est actuellement en cours en lien avec situation;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de prendre des mesures afin d'éviter qu'un tel comportement ne se reproduise;

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service des ressources humaines du 21 décembre 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE** : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

**DE SUSPENDRE**, sans solde, l'employé portant le numéro 129 jusqu'à la fin de l'enquête.

**ADOPTÉE**

**2021-01-016**

**FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI NON CONCLUANTE D'UN LIEUTENANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU** que monsieur Pier-Luc Carrier a été nommé à titre de lieutenant au Service de sécurité incendie en vertu de la résolution portant le numéro 2020-01-018 adoptée le 20 janvier 2020;

**ATTENDU** que monsieur Carrier est entré en fonction le 1<sup>er</sup> février 2020;

**ATTENDU** qu'il était soumis à une période d'essai d'un an se terminant le ou vers le 1<sup>er</sup> février 2021;

**ATTENDU** la recommandation non favorable du directeur du Service de sécurité incendie;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

**DE METTRE FIN** à la période d'essai du lieutenant Pier-Luc Carrier en date du 19 janvier 2021. Conséquemment monsieur Carrier redeviendra pompier à temps partiel à compter de cette date, fonction qu'il occupait avant sa promotion à titre de lieutenant.

**ADOPTÉE**

**2021-01-017**

**DÉMISSION AU POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF AUX SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la démission de madame Aurélie Babillon au poste d'agent administratif aux Services administratifs et financiers sa dernière journée de travail à ce titre étant le 15 janvier 2021.

**DE REMERCIER** madame Babillon pour les services rendus à la Ville.

**ADOPTÉE**

**2021-01-018**

**CRÉATION D'UN POSTE CADRE DE COORDONNATEUR AUX AFFAIRES POLITIQUES ET EMBAUCHE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**DE CRÉER** un poste cadre portant le titre de coordonnateur aux affaires politiques.

**D'EMBAUCHER** monsieur Sylvain Latour à titre de coordonnateur aux affaires politiques, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Maire

Date prévue d'entrée en fonction: 25 janvier 2021

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres

Cette embauche est conditionnelle aux vérifications usuelles pré-embauche.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 2 DÉCEMBRE 2020**

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

**2021-01-019**

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-096 RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN AU 1550, RUE INDUSTRIELLE - LOTS 2 094 163 ET 2 235 513 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 1550, rue Industrielle (lots 2 094 163 et 2 235 513 du cadastre du Québec);

**ATTENDU** que la demande vise à déroger au règlement de zonage numéro 1250 concernant le nombre de cases de stationnement et les aménagements autour du conteneur à matières résiduelles et de l'enclos, selon les éléments suivants :

- l'aménagement de 29 cases de stationnement au lieu de 58 cases requises selon l'article 755 pour l'usage 4929 (autres services pour le transport);
- l'absence d'un enclos pour conteneur à matières résiduelles et d'une aire d'isolement avec plantations d'une largeur minimale de 1,5 m autour de l'enclos selon les articles 697, 702 et 812;

le tout, tel que substantiellement montré sur le plan annoté par le demandeur, accompagnant la demande de dérogation mineure, en date du 26 novembre 2020;

**ATTENDU** la recommandation 2020-095 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 2 décembre 2020;

**ATTENDU** qu'une consultation écrite a eu lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 15 janvier 2021;

**ATTENDU** qu'aucune question ou commentaire n'a été apporté à l'attention du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott  
**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2021-01-020**

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-099 RELATIVE À L'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE CONSTRUCTION RÉSIDEN-  
TIELLE AUX 550 À 554, RUE POUPART - LOT 1 915 233 DU CADASTRE DU  
QUÉBEC**

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'implantation d'une nouvelle construction résidentielle aux 550 à 554, rue Poupart (lot 1 915 233 du cadastre du Québec);

**ATTENDU** que la demande vise à déroger aux dispositions suivantes du règlement de zonage numéro 1250 :

- une marge avant de 4,46 m au lieu des 5 m requis selon la grille des usages et normes applicable;
- l'implantation de l'escalier de la galerie avant à 2,04 m de la limite avant du terrain au lieu des 2,23 m requis selon l'article 236;

le tout, tel que montré sur le plan projet d'implantation préparé par Roch Mathieu, arpenteur-géomètre en date du 11 novembre 2020 accompagnant la demande de dérogation mineure.

**ATTENDU** la recommandation 2020-098 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 2 décembre 2020;

**ATTENDU** qu'une consultation écrite a eu lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 15 janvier 2021;

**ATTENDU** qu'aucune question ou commentaire n'a été apporté à l'attention du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Ian Rajotte  
**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino  
et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

2021-01-021

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-106 RELATIVE À UNE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE L'IMMEUBLE RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 45, RUE BENOIT-CHARLEBOIS - LOT 3 379 204 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 45, rue Benoit-Charlebois (lot 3 379 204 du cadastre du Québec);

**ATTENDU** que la demande vise à déroger à la disposition suivante du règlement de zonage numéro 1250 :

- utilisation d'un revêtement extérieur en déclin de vinyle, de la classe de revêtement B, pour remplacer le revêtement de stuc existant, de la classe de revêtement A, afin de recouvrir les murs latéraux et le mur arrière sur une hauteur complète du rez-de-chaussée, le tout contraire à l'article 1172 et au 3e paragraphe de l'article 1173.

**ATTENDU** la recommandation 2020-104 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 2 décembre 2020;

**ATTENDU** qu'une consultation écrite a eu lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 15 janvier 2021;

**ATTENDU** qu'aucune question ou commentaire n'a été apporté à l'attention du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott  
**APPUYÉ DE** : madame Paule Fontaine  
et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

2021-01-022

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-108 RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 475, BOULEVARD TASCHEREAU (CHEZ MONIQUE) - LOT 1 915 201 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 475, boulevard Taschereau (lot 1 915 201 du cadastre du Québec);

**ATTENDU** que la demande vise à déroger aux dispositions suivantes du règlement de zonage numéro 1250:

- l'enseigne sera située à moins de 0,30 m de la ligne avant du terrain contraire au 10<sup>e</sup> paragraphe de l'article 1066;

- la source lumineuse de l'enseigne ne sera pas dissimulée tel que mentionné au 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 1068;

le tout, tel que montré sur le plan d'affichage préparé par Enseignes Access en date du 19 novembre 2020, pages 1 à 3 accompagnant la demande de dérogation mineure;

**ATTENDU** la recommandation 2020-105 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 2 décembre 2020;

**ATTENDU** qu'une consultation écrite a eu lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 15 janvier 2021;

**ATTENDU** qu'aucune question ou commentaire n'a été apporté à l'attention du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Ian Rajotte

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2021-01-023**

**APPROBATION - DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2020**

**ATTENDU** que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

- PIIA 2020-091 - 181 à 185, rue du Boulevard concernant une rénovation résidentielle;
- PIIA 2020-084 - 550 à 554, rue Poupart concernant une construction résidentielle;
- PIIA 2020-097 - 1550, rue Industrielle concernant un aménagement de terrain;
- PIIA 2020-100 - 1305, rue Industrielle concernant un aménagement de terrain;
- PIIA 2020-101 - 1250, rue Industrielle concernant un aménagement de terrain;
- PIIA 2020-102 - 1100, chemin Saint-José (Écocentre) concernant un projet d'affichage communautaire et d'utilité publique;
- PIIA 2020-103 - 475, boulevard Taschereau (Chez Monique) concernant une rénovation commerciale;

- PIIA 2020-105 - 115, rue Beaumont concernant une rénovation résidentielle;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la séance du 2 décembre 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2021-01-024**

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE ET D'UN REPRÉSENTANT DES CITOYENS DU SECTEUR FAUBOURG DU GOLF AU COMITÉ DE SURVEILLANCE DU DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS DE LA COMPAGNIE ÉCOSERVICES TRIA INC.**

**ATTENDU** que le comité de surveillance du dépôt de matériaux secs de Ecoservices Tria inc. nécessite la désignation d'un représentant de la Ville ainsi que la désignation d'un représentant des citoyens du secteur du Faubourg du golf;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE** : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

**DE NOMMER** monsieur Guy Brossard, chef inspecteur au Service de l'urbanisme à titre de représentant de la Ville, ainsi que monsieur Laurent Caron, à titre de représentant des citoyens du secteur du Faubourg du golf, au comité de surveillance du dépôt de matériaux secs de la compagnie Écoservices Tria inc. pour l'année 2021.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette séance est tenue sans la présence du public afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Toutefois, les citoyens ont été invités à adresser au conseil leurs questions par écrit.

Aucune question n'a été reçue.

**2021-01-025**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**À 17 h 01**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino  
**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott  
et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

---

**M. Donat Serres, maire**

---

**Me Karine Patton, greffière**